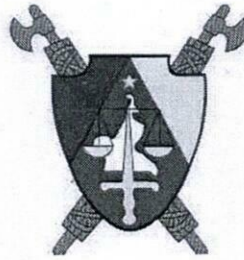


REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET  
DJEREM

COMMISSION DEPARTEMENTALE  
DE PASSATION DES MARCHES  
PUBLICS DU LOM ET DJEREM



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

DIVISION TENDER BOARD PUBLICS  
CONTRACT OF LOM AND DJEREM

## **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PASSATION DES MARCHES**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

N°\_\_\_\_/AAONO/CDPM/2026 DU **01 OCT 2026** POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DE CERTAINS OUVRAGES D'ART, DANS LES COMMUNES DE BERTOUA 1<sup>er</sup> ET BELABO, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST LOT N°\_\_\_\_.

**Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINTP (BIP) – Exercice 2026**

### **1- Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exécution du budget d'Investissement Publics au titre de l'Exercice 2026 du Ministère des Travaux Publics, le *Préfet du Département du Lom et Djerem* lance un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour les **travaux de construction et de réhabilitation de certains ouvrages d'art dans les Communes de Bertoua 1<sup>er</sup> et Belabo, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.**

### **2- Consistance des travaux**

#### **Lot1 :**

Les travaux comprennent les opérations suivantes :

- Installations ;
- Nettoyage –Travaux préparatoires-terrassements ;
- Fondation-Culée ;
- Tablier ;
- Signalisation et équipements de sécurité ;
- Assainissement et drainage ;
- Divers.

#### **Lot2 :**

Les travaux comprennent les opérations suivantes :

- Installations ;
- Nettoyage –Travaux préparatoires ;
- Culée ;
- Tablier ;
- Signalisation et équipements de sécurité ;

#### **Lot3 :**

Les travaux comprennent les opérations suivantes :

- Installations ;
- Nettoyage –Travaux préparatoires-terrassements ;
- Fondation-Culée ;
- Tablier ;
- Signalisation et équipements de sécurité ;
- Assainissement et drainage ;
- Divers

**NB : Il est à noter que les travaux se feront obligatoirement sur la base de l'approche «Haute Intensité de Main d'Œuvre» (HIMO).**

### 3- Allotissement

Les travaux sont définis en trois (03) lots repartis suivant le tableau ci-après :

| N° lot | Désignation                                                                                                                              | Localité                |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 1      | CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF DE 12ML, AVEC AMENAGEMENT DE LA DIGUE D'ACCES SUR LA RIVIERE MBOMO, SUR LA ROUTE COMMUNALE NGANKE-MBOMO | Bertoua 1 <sup>er</sup> |
| 2      | REHABILITATION D'UN PONT SEMI-DEFINITIF SUR LA RIVIERE YONG AU PK 12+400, DU TRONCON DE ROUTE BELABO-YONG-MBARGUE                        | Belabo                  |
| 3      | CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF, SUR LA RIVIERE AKIDI AU PK 31+500, DU TRONCON DE ROUTE BELABO-GOYOUN                                   | Belabo                  |

### 4- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est défini en fonction des lots, réparti dans le tableau ci-dessous :

| N° lot | Désignation                                                                                                                              | Montant prévisionnel (FCFA)                                 |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 1      | CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF DE 12ML, AVEC AMENAGEMENT DE LA DIGUE D'ACCES SUR LA RIVIERE MBOMO, SUR LA ROUTE COMMUNALE NGANKE-MBOMO | 175 800 000 (cent soixante quinze millions huit cent mille) |
| 2      | REHABILITATION D'UN PONT SEMI-DEFINITIF SUR LA RIVIERE YONG AU PK 12+400, DU TRONCON DE ROUTE BELABO-YONG-MBARGUE                        | 60 000 000 (soixante millions)                              |
| 3      | CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF, SUR LA RIVIERE AKIDI AU PK 31+500, DU TRONCON DE ROUTE BELABO-GOYOUN                                   | 98 000 000 (quatre vingt dix huit millions)                 |

### 5- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **cinq (05) mois calendaires pour chacun des lots**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### 6- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce N° 03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

### 7- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par Budget d'Investissement Public du MINTP au titre de l'Exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°**60 36 32000003 045**.

### 8- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **online**.

### 9- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main et accompagné d'un récépissé de la CDEC, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant est défini dans le tableau ci-dessous :

| N° lot | Désignation | Montant caution de soumission (FCFA) |
|--------|-------------|--------------------------------------|
|--------|-------------|--------------------------------------|

|   |                                                                                                                                          |                                        |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| 1 | CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF DE 12ML, AVEC AMENAGEMENT DE LA DIGUE D'ACCES SUR LA RIVIERE MBOMO, SUR LA ROUTE COMMUNALE NGANKE-MBOMO | 1 500 000 (un million cinq cent mille) |
| 2 | REHABILITATION D'UN PONT SEMI-DEFINITIF SUR LA RIVIERE YONG AU PK 12+400, DU TRONCON DE ROUTE BELABO-YONG-MBARGUE                        | 600 000 (six cent mille)               |
| 3 | CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF, SUR LA RIVIERE AKIDI AU PK 31+500, DU TRONCON DE ROUTE BELABO-GOYOUN                                   | 900 000 (neuf cent quatre vingt mille) |

et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### 10- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les **services du Préfet du Lom et Djerem** aux heures ouvrables au **Bureau du SIGAMP de la Préfecture du Lom et Djerem**, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>** sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le **Préfet du Lom et Djerem**.

#### 11- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au **Bureau du SIGAMP de la Préfecture du Lom et Djerem** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des *frais d'achat du DAO* de **150 000 (Cent cinquante mille) Francs CFA**, payable à la **Trésorerie de Bertoua**.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

#### 12- Remise des offres

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 09/10/2026 à 14 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis.

**“AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
N° 07/AAONO/CDPM/2026 DU 09/10/2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DE CERTAINS OUVRAGES D'ART, DANS LES COMMUNES  
DE BERTOUA 1<sup>er</sup> ET BELABO, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST LOT N° \_\_\_\_\_

*A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement”*

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- **5 MO pour l'Offre Administrative ;**
- **15 MO pour l'Offre Technique ;**
- **5 MO pour l'Offre Financière.**

Les formats acceptés sont les suivants :

- **Format PDF pour les documents textuels ;**
- **JPEG pour les images.**

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

### 13- Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

**Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.** Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

### 14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 09/10/2016 à 15 heures par la **Commission Départementale de Passation des Marchés du Lom et Djerem**, dans la **salle de réunion de la Préfecture du Lom et Djerem**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

### 15- Critères d'évaluation

#### 15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de l'absence du récépissé de la CDEC à l'ouverture des offres
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de n'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification ;
- de l'Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché au cours des trois dernières années ;
- de l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme coleps ;
- du non-respect du format de fichier des offres ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation, décision rendant publique la classification D certifiés dans le sous secteur route ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'Absence d'un sous-détail de prix ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

## 15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

| N° | Activité                                                                                                                                 |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A  | Présentation générale de l'Offre (intercalaires couleurs, lisibilité de l'offre)                                                         |
| B  | La méthodologie d'exécution des travaux                                                                                                  |
| C  | Attestation datée et signée par le soumissionnaire, par laquelle il certifie avoir lu et approuvé, les Cahiers de charges du DAO (CCAP)  |
| D  | Attestation datée et signée par le soumissionnaire, par laquelle il certifie avoir lu et approuvé, les Cahiers de charges du DAO (CCTP); |
| E  | Capacité financière                                                                                                                      |

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

## 16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

## 17- Nombre maximum de lots :

Un Entrepreneur peut être attributaire d'au plus deux (02) lots.

## 18- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre vingt dix (90) jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

## 19- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Préfecture du Lom et Djerem, service du SIGAMP, téléphone 695679624**, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

## 20- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la **CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,**

Bertoua, le

01 OCT 2026

Le Préfet du Département du Lom et Djerem  
AUTORITE CONTRACTANTE

Copie :

- DD/MINMAP/LD
- ARMP/ES
- Président CDPM/LD
- Affichage chrono

  
*Dr. Muentli Simon Natch*  
Administrateur Civil Principal  
Hors Echelles